



Centre pour
personnes immigrantes
et leurs familles

Amendements aux règlements généraux AGA 2019

Notre mission : favoriser l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes, briser leur isolement et rapprocher les cultures.

CHAPITRE 5 : LES ADMINISTRATEURS

36. Partage des responsabilités au sein du conseil d'administration

Lors de leur première réunion suivant l'assemblée générale, les membres élus nomment pour deux (2) ans des administrateurs pour les postes suivants : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, trois administrateurs. Les principales fonctions des administrateurs sont détaillées ci-dessous. Bien qu'ayant des responsabilités supplémentaires, les officiers ont les mêmes pouvoirs que les autres administrateurs.

37. Fonctions du président

~~Ses principales fonctions sont de:~~

- Présider les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des membres;
- Surveiller l'exécution des décisions du conseil d'administration;
- Signer tout document important qui engage l'organisme et les procès-verbaux des réunions;
- Accomplir toutes les autres tâches et fonctions qui lui sont attribuées par les présents règlements, l'assemblée générale ou le conseil d'administration.
- Maintenir une communication constante entre la direction et le conseil d'administration;
- Prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration avec la direction;
- Faire le lien entre les différents administrateurs concernant les faits et évènements pertinents au fonctionnement de l'organisme;
- Agir en tant que porte-parole de l'organisme et représenter le conseil d'administration;
- Supporter la direction lorsque cela est nécessaire;
- Faire en sorte que les administrateurs, le conseil d'administration, les comités de gouvernance et les comités ad hoc jouent leur rôle et fonctionnent efficacement.

38. Fonctions du vice-président

~~Ses principales fonctions sont de:~~

- Assister le président dans l'exercice de ses fonctions;
- En l'absence du président, exercer tous les droits et devoirs de cette fonction;
- ~~Se charger de tous les devoirs spéciaux qui lui seraient conférés par le président avec l'approbation du conseil d'administration.~~

39. Fonctions du secrétaire

~~Ses principales fonctions sont de:~~

- Voir à la sauvegarde et à la mise à jour des documents officiels de l'organisme (lettres patentes, liste des membres, procès-verbaux ou tout autre document important au fonctionnement de l'organisme);
- S'assurer que les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales soient convoquées selon les délais prescrits par les règlements généraux;
- Rédiger et signer les procès-verbaux;
- Produire des extraits des procès-verbaux, au besoin;
- ~~Accomplir toutes les autres tâches et fonctions qui lui sont attribuées par les présents règlements, l'assemblée générale ou le conseil d'administration.~~

40. Fonctions du trésorier

~~Ses principales fonctions sont de:~~

- Veiller à l'administration et à la saine gestion financière de l'organisme;
- S'assurer de la production des prévisions budgétaires et des états financiers;
- Voir à la sauvegarde et à la mise à jour des documents financiers de l'organisme: états financiers, prévisions budgétaires et pièces justificatives;
- Faire rapport annuellement à l'assemblée générale de la situation financière;
- ~~Accomplir toutes autres tâches et fonctions qui lui sont attribuées par les présents règlements, l'assemblée générale annuelle ou le conseil d'administration.~~
- S'assurer du paiement des salaires et des déductions à la source.

41. Fonctions de l'administrateur

~~Ses principales fonctions sont de :~~

- Participer activement à tous les débats et travaux du conseil d'administration;
- ~~Assumer la présidence de~~ Siéger sur des comités de travail mis sur pied par le conseil d'administration et soumettre les rapports qui s'y rapportent;
- ~~Assumer toutes autres fonctions qui leur seraient attribuées par le conseil d'administration.~~
- Faire certaines représentations au nom du conseil d'administration.



Signature du président